

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2014 A 19 HEURES.

**Présents** : M. Jacques CHOLLET, M. Michel GODELU, M. Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, M. André PACYNA, Mme Catherine PASQUET, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Pascale SARRET, M. Serge BUFFET, Mme Dominique LAVEAU, M. Jean-Pierre BONAMY.

**Absentes excusées** : Mme Flora GAUTHIER-LAURENT, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN,

**Secrétaire de séance** : M. Michel GODELU

Procuration de Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN à Mme Stéphanie NEDEAU.  
Procuration de Mme Flora GAUTHIER-LAURENT à M. Michel GODELU.

Départ de Mme Catherine PASQUET à 19 heures 25 qui a donné procuration à M. Jacques CHOLLET

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2013**

➤ *Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 06 décembre 2013.*

### **FINANCES**

➤ **Budget Communal :**

⇒ **Vote du compte de gestion 2013**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.*

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

⇒ Election du président pour le vote du compte administratif 2013

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, a été élu Président pour le vote du compte administratif 2013 de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

⇒ **Vote du compte administratif 2013**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2013 du budget communal qui s'établit comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses :	618 611,17 €
	Recettes :	720 749.65 €
	Excédent de clôture :	102 138.48 €
	Excédent antérieur :	230 972.22 €
<b>Section d'Investissement</b>	Dépenses :	277 776.05 €
	Recettes :	89 400.74 €
	Déficit de clôture :	188 375,31€

Excédant antérieur : 35 443.18 €

**Restes à Réaliser**

Dépenses :  
Recettes : 54 854.00 €

*Après en avoir délibéré les membres présents ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget communal tel qu'il a été présenté.*

**Affectation du résultat**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, se propose, à la vue des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2013 :	102 138.48 €
Excédent antérieur :	230 974.22 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2013 :	333 112.70 €

Section d'investissement

Déficit d'investissement 2013 :	188 375.31 €
Excédent antérieur :	35 443.18 €
Déficit au 31/12/2013 :	152 932.13 €

Restes à réaliser

Dépenses :	
Recettes :	54 854.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement :  
- 152 932.13 + 54 854.000 = 98 078.13 €

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :*

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **99 000,00 €**.

2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **234 112.70 €**

➤ **Budget Assainissement**

⇒ **Vote du compte de gestion 2013**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.*

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

⇒ **Election du président pour le vote du compte administratif 2013**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, a été élu Président pour le vote du compte administratif 2013 du budget assainissement, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

## ⇒ Vote du compte administratif 2013

Le conseil municipal examine le compte administratif 2013 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

<b>Section d'exploitation</b>	Dépenses :	26 738.48 €
	Recettes :	52 791.51 €
	Excédent antérieur :	263,75 €
	Excédent de clôture :	26 053.06 €
<b>Section d'Investissement</b>	Dépenses :	751 783.10 €
	Recettes :	871 649.36 €
	Excédent antérieur :	184 881.03 €
	Excédent de clôture :	304 747.29 €
<b>Reste à Réaliser</b>	Dépenses :	481 899.00 €
	Recettes :	326 114.00 €

*Après en avoir délibéré les membres présents, et à l'unanimité, ont approuvé le compte administratif 2013 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.*

## ⇒ Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, se propose, à la vue des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

### Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2013 :	26 053.06 €
Excédent antérieur :	263.75 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2013 :	26 316.81 €

### Section d'investissement

Excédent d'investissement 2013 :	119 866.26 €
Excédent antérieur :	184 881.03 €
Excédent au 31/12/2013 :	304 747.29 €

### Restes à réaliser

Dépenses :	481 899.00 €
Recettes :	326 114.00 €

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **26 316.81 €**.*

M. le Maire remercie M. André PACYNA et sa commission « assainissement » pour tout le travail effectué durant ce mandat.

## ➤ Budgets prévisionnels 2014

M. le Maire informe le conseil municipal que les budgets prévisionnels 2014 seront établis par les

### ➤ **Locations salle polyvalente**

⇒ M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre qu'il a reçue le 10 janvier 2014.

Cette personne pour des raisons familiales ne peut organiser cette manifestation prévue le week-end du 28 mars 2014 et souhaite obtenir le remboursement de sa caution.

*Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme déjà perçue, soit 240 €.*

⇒ M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre qu'il a reçue le 17 décembre 2013.

Ces personnes estiment avoir subi un préjudice du fait que le chauffage ne fonctionnait pas.

M. le Maire informe le conseil municipal que des chauffages d'appoint ont été installés et donne lecture de l'article 1 du règlement de la salle polyvalente.

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas dédommager ces personnes*

### ➤ **Assurance remboursement sinistre**

M. le Maire fait part au conseil municipal que notre assurance a émis un chèque de 619.49 €uros en dédommagement de la somme engagée pour la réparation de la chaudière de la Maison des Associations.

*Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de ce chèque qui correspond à la totalité de la somme engagée et décide de porter cette somme en recette du budget de fonctionnement.*

### ➤ **Population INSEE au 1er janvier 2014**

M. le Maire informe que selon l'INSEE la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de :

Population municipal : 1032 habitants

Population totale : 1052 habitants

## **ASSOCIATION ET COMMUNICATION**

### ➤ **Election 2014 :**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'une feuille d'information, rappelant les modalités de vote à respecter (pas de panachage, présentation obligatoire d'une pièce d'identité, etc.) sera distribuée dans la 1<sup>ère</sup> semaine de mars. Une information sera également déposée sur le site internet de la commune.

### ➤ **Demandes de subventions diverses**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, rappelle que l'attribution des différentes subventions au titre de l'année 2014 sera de la responsabilité de la nouvelle équipe municipale.

Toutes les demandes de subventions reçues des différentes associations seront transmises à la nouvelle équipe municipale.

### ➤ **Enduro équestre**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'un enduro équestre, dont le point de départ sera le terrain d'auto cross, est programmé les 19 et 20 juillet 2014.

### ➤ **Cyno Pattes**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'inauguration du club « Cyno Pattes d'Allogny » est prévue le samedi 1<sup>er</sup> mars à 10h30 au stade de la Chasseigne.

### ➤ **Réseau 3G**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, demande s'il y a eu une réponse au courrier adressé au correspondant des collectivités locales d'Orange en ce qui concerne le manque en couverture mobile 3G sur notre commune.

M. le Maire répond qu'il n'y pas eu encore de réponse.

## **VOIRIE-TERRAINS COMMUNAUX**

### ➤ **Chemin des Fougères**

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'une rencontre avec les représentants de la copropriété de la Grande Noue a eu lieu le 12 janvier 2014 pour réaliser un diagnostic sur l'état actuel du chemin.

Compte tenu du diagnostic effectué et de l'avis favorable de la commission, sous condition que les frais de remise en état du chemin, que les frais de notaires soient à la charge des copropriétaires et qu'un accès direct à la forêt domaniale soit créé, le conseil municipal (1 abstention) mandate M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, pour poursuivre cette opération.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, précise :

- qu'il est indispensable de programmer une réunion avec tous les copropriétaires afin de leur présenter le projet et la nature des frais qu'ils devront assumer.

- que les frais d'acquisition d'un accès direct à la forêt seront à la charge de la municipalité.

### ➤ **Rue du Parc**

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, présente au conseil municipal le projet de modification de la signalisation routière préparé par M. Serge BUFFET, conseiller municipal et validé par notre Maître d'œuvre et la DDT, un nouvel arrêté municipal sera pris par Mr le Maire.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, demande à ce que ces différentes modifications soient menées à bien avant la fin de ce mandat.

### ➤ **Croix de Bel Air**

Un parchemin a été trouvé dans la croix de Bel Air. Une photo a été prise et sera installée à l'église. Mme Hélène TAILLEMITE étudiera ce document.

### ➤ **Compétence urbanisme**

M. le Maire informe le conseil municipal que la DDT n'exerce plus la compétence urbanisme pour certains dossiers. Il propose au conseil municipal de reprendre cette compétence au 1<sup>er</sup> avril 2014 et demande que l'adjoint administratif effectue 35 heures par semaine au lieu de 32 pour effectuer ce nouveau travail.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte ces propositions.*

## **ECOLE – PERISCOLAIRE**

### ➤ **Réforme des rythmes scolaires : rentrée 2014**

Une information est faite au conseil municipal sur l'organisation qui sera mise en place à la rentrée scolaire 2014 par la Communauté de Communes en Terres Vives et la Commune.

## BATIMENTS

### ➤ Salle polyvalente Espace Heure Bleue

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que le chauffage est une nouvelle fois en panne et qu'il sera réparé prochainement.

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que des travaux sur différents bâtiments sont en cours mais qu'ils seront terminés fin mars 2014.

### ➤ Demande d'installation d'un marchand ambulant

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre d'un commerçant de fruits et légumes qui souhaite s'installer sur la place les mardis de 14 heures 30 à 18 heures 30.

*⇒ Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que ce commerçant s'installe sur la place les lundis de 14 heures 30 à 18 heures 30.*

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### ➤ Avancement des travaux de construction de la STEP

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, fait un point sur l'état d'avancement des travaux de construction de la future station d'épuration. Ces derniers, compte tenu d'une pluviométrie importante, d'un raccordement électrique tardif, ont pris du retard estimé à ce jour à 4 semaines. De ce fait, le basculement sur la nouvelle station se fera fin mars.

### ➤ Avenant au contrat d'affermage

M. le Maire fait part au conseil municipal que la commission d'ouverture des plis a convenu de la nécessité d'intégrer dans le contrat de délégation de services publics en cours avec VEOLIA EAU les évolutions et les modifications de service relatives à la construction de la nouvelle station d'épuration.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cet avenant*

## AFFAIRES EXTERIEURES

### ➤ SIVOM Sologne

Suite à la dissolution de ce syndicat la Préfecture demande que chacune des communes du SIVOM délibère de façon concordante sur la clé de répartition choisie (population) pour la répartition de l'actif et du passif du SIVOM Sologne du Cher.

*⇒ Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce mode de répartition*

### ➤ SDIS : points sur les interventions

M. le Maire informe le conseil municipal que les pompiers sont intervenus 44 fois sur la commune d'ALLOGNY en 2013.

➤ M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, remercie M. le Maire pour le travail accompli durant ce mandat.

➤ Mme Stéphanie NEDEAU, conseillère municipale, exprime sa satisfaction d'avoir travaillé avec cette équipe municipale.

La séance est levée à 20 heures 30.